

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_232  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### **35 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'ESPACES COMMUNS RUE MARTIN LUTHER KING COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE**

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est sollicitée régulièrement pour régulariser des espaces de voirie ou des espaces verts, délaissés de construction de lotissements, à intégrer dans le domaine public.

La SA d'HLM Axentia, bailleur social (anciennement CAPRI), est restée propriétaire de parcelles de terrain intégrées à des lotissements qu'elle a développés pour promouvoir l'accès sociale à la propriété en 1982. Ces parcelles devaient être rétrocédées à la commune suite à la vente des lots. Aussi, n'ayant pas vocation à les conserver, la SA d'HLM Axentia propose de les céder à la commune.

La demande porte sur la rétrocession des parcelles en nature de voirie cadastrées 203 AE n° 635, et 679, et en nature d'espaces verts cadastrée 203 AE n°678, situées rue Martin Luther King, sur la commune déléguée de La Glacerie.

Après vérification sur place, la parcelle 203 AE n°678 a un usage privatif au profit de la maison sise 37 rue Martin Luther King, 50470 à La Glacerie. Il convient donc de l'exclure de la rétrocession.

Les parcelles cadastrées n°635 et 679 ont déjà fait l'objet de travaux d'aménagement par la collectivité.

Le 20 juillet 2022, la SA d'HLM Axentia a confirmé son accord au seul classement dans le domaine public communal des emprises foncières figurant au plan ci-annexé.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal l'acquisition à l'euro symbolique, des parcelles 203 AE n°635 et 679, parties communes du lotissement rue Martin Luther King.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter le transfert de propriété, à l'euro symbolique, des espaces de voirie situés rue Martin Luther King sur la commune déléguée de La Glacerie, appartenant à la SA d'HLM Axentia,
- accepter que soient précisés dans l'acte les conditions de cession de la SA d'HLM Axentia, à savoir le respect du cahier des charges du lotissement et le maintien de l'affectation des parcelles,
- intégrer dans le domaine public communal lesdits espaces,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, et tout avant-contrat y relatif, à recevoir par un des notaires de l'Étude Lequertier-Hubé, 1035 Les Rouges Terres, Commune déléguée de La Glacerie,

- accepter la prise en charge financière des frais d'acte notarié y relatif et inscrire la dépense en résultant au budget principal - ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>22h14</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
Pour : 54	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>1</b> K. HUREL	NPPV : <b>0</b>

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique HÉBERT**

PJ : 1

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine  
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## ANNEXES

Vue aérienne 203 AE 635



### Vue aérienne 203 AE 679



Vue aérienne lotissement rue Martin Luther King, La Glacerie

